



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Israël légalise le meurtre des Palestiniens et la France se tait !

Question écrite n° 14144

Texte de la question

M. Abdelkader Lahmar alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le vote, le 30 mars 2026, par le parlement israélien d'une loi qui instaure la peine de mort pour les Palestiniens reconnus et Palestiniennes reconnues coupables d'avoir tué des Israéliens et des Israéliennes dans le cadre d'actes « terroristes ». Le terme « terroriste » étant utilisée de manière extensive par l'État d'Israël pour désigner toute personne défendant le droit du peuple palestinien à disposer de lui-même ; cette loi ouvertement raciste accentue encore un peu plus le régime d'*apartheid* imposé depuis des décennies par l'État d'Israël au peuple palestinien. Ce texte va jusqu'à donner une apparence de légalité à des exécutions arbitraires et racistes. Et que fait la France face à cette odieuse remise en cause des droits humains ? Rien, ou si peu ! La diplomatie française s'est contentée d'un nième communiqué qui exprime sa « profonde préoccupation » mais aucune sanction ou action de rétorsion n'a été prise à l'égard de l'état d'Israël. Pire, ce sont les Israéliens qui ont annoncé mettre fin aux importations d'armes françaises pour critiquer ce qu'ils perçoivent comme un manque de soutien à leurs guerres illégales en Iran et au Liban. L'État d'Israël confirme donc ce que tout le monde savait déjà et que le Gouvernement a nié avec obstination depuis plus de deux ans : la France vend bien des armes à Israël malgré le génocide toujours en cours à Gaza. Les mensonges et le manque de courage condamnent ainsi la France à l'impuissance et au ridicule sur la scène internationale. Pendant ce temps-là, les soutiens inconditionnels du génocide et du gouvernement d'extrême-droite israélien continuent à défiler sur les plateaux télévisés pour affirmer, sans aucune contradiction, qu'Israël serait la seule démocratie du Moyen-Orient. Face à une loi qui hiérarchise la valeur des vies humaines et légalise le meurtre des Palestiniens et des Palestiniennes, il est temps que la République cesse de fuir ses responsabilités et nomme clairement la réalité : Israël est un état raciste, colonialiste et antidémocratique ! Nommer les choses est une première étape, agir pour transformer le réel doit être la deuxième. Les questions de M. le député sont donc simples : quand le Gouvernement va-t-il agir en vertu du droit international et appliquer un strict embargo sur les armes à destination d'Israël ? Quand le Gouvernement va-t-il dénoncer l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël ? Quand le Gouvernement va-t-il déposer une résolution aux Nations unies pour dénoncer le régime d'*apartheid* imposé aux Palestiniens et aux Palestiniennes par l'État d'Israël ? En un mot comme en cent, il lui demande quand la France va enfin cesser de se taire face à l'horreur et agir en cohérence avec les principes républicains et ceux du droit international pour faire cesser le génocide et la colonisation en Palestine.

Données clés

Auteur : [M. Abdelkader Lahmar](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14144

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2026](#), page 2852